

COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°01/2020 en date du 7 janvier 2020, le Maire de la commune de Beauvoir sur Mer, Jean-Yves BILLON, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur **l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales** de la commune de Beauvoir sur Mer, réalisé conformément au Code de l'Environnement.

A cet effet, Madame Anne-Claire MAUGRION, Attachée territoriale en retraite, a été désignée comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Beauvoir sur Mer du mardi 4 février 2020 à 8h30 au mercredi 4 mars 2020 à 18h, aux jours et heures d'ouverture habituels, à savoir :

- Les lundis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés, Madame le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Beauvoir sur Mer aux jours et heures suivants :

- Le mardi 4 février 2020 de 8h30 à 12h30
- Le jeudi 20 février 2020 de 8h30 à 12h30
- Le mercredi 4 mars 2020 de 14 à 18h

Pendant la durée de l'enquête :

Le dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Beauvoir sur Mer afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations. Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Un poste informatique dédié à la consultation du dossier d'enquête publique sera mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la commune (<https://mairie-beauvoirsurmer.fr>).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées :

- Par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Beauvoir sur Mer – Place de l'Hôtel de Ville – BP 46 – 85230 BEAUVOIR SUR MER
- Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.assainissement@mairie-beauvoirsurmer.fr
- Ou sur le registre d'enquête publique tenu en mairie de Beauvoir sur Mer pendant toute la durée de l'enquête.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

Pour toute question technique, il sera possible de contacter le secrétariat de la mairie de Beauvoir sur Mer au 02.51.68.70.32.

A l'expiration de l'enquête :

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos et signé par Madame le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre, le commissaire rencontrera sous huitaine le responsable de projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le porteur de projet disposera alors d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations au procès-verbal de synthèse.

Le commissaire enquêteur transmettra son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de la commune de Beauvoir sur Mer dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le rapport de Madame le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Beauvoir sur Mer pendant une année à compter de la date de remise du rapport et des conclusions.

La personne responsable du projet est Monsieur Jean-Yves BILLON, Maire de Beauvoir sur Mer.

Le Maire,
Jean-Yves BILLON